

Deux évêques catholiques y ont leurs sièges à Halifax et à Arichat. On y compte environ 850 églises, ce qui donne une moyenne d'une église pour 400 âmes.

Les principales institutions scolaires existantes sont les collèges de St. François-Xavier, d'Antigonish et de Ste. Marie d'Halifax, dirigés par des prêtres catholiques et les plus fréquentés, qui reçoivent du gouvernement une subvention annuelle de \$1200; les collèges Presbyterian Theological Hall, Dalhousie, Halifax, Rings, Windsor, Acadia, Wolfville, Mount Allison, Sackville: 10 académies de ville, quatre académies de comté, une école normale et une autre institution provinciale qu'on appelle "école modale." A cette dernière se trouve rattachée une ferme qui sert d'école d'agriculture.

Tout le territoire se divise en 34 districts qui relèvent chacun d'un inspecteur pour les fins scolaires, et ces 34 districts se subdivisent en 1421 arrondissements. Le nombre des écoles en opération a été de 763 pendant l'hiver et de 989 pendant l'été.

Le nombre des instituteurs employés durant l'année a été

(1er terme.) (2ème terme.)

1ère classe.....	126	157
2de classe.....	145	167
3ème classe.....	194	160
et n'appartenant à aucune classe...	62	28

Le nombre des institutrices :

(1er terme.) (2ème terme.)

1ère classe.....	70	119
2de classe.....	85	169
3ème classe.....	86	179
et non classées....	33	54

43,771 élèves ont fréquenté les écoles pendant le dernier terme de l'année 1865.

La hiérarchie scolaire et les fonctions attribuées aux différents officiers sont les mêmes que dans ce pays, à l'exception néanmoins des commissaires d'école de district, qui accordent des diplômes aux instituteurs, à l'instar de nos bureaux d'examineurs, tout en remplissant les devoirs de nos commissaires.

La subvention annuelle accordée par le gouvernement est de \$90,000, et les taxes volontaires ou autres forment un montant égal à trois fois cette somme. Cette subvention se répartit entre les 34 districts suivant leur population; les commissaires en font la distribution aux instituteurs sur la même base.

Le surintendant de l'éducation de cette province, M. T. H. Rand, considère comme très-défectueux ce système de distribution de deniers ayant la population pour base, et il demande à l'Exécutif qu'il soit changé, pour y substituer une répartition égale entre tous les instituteurs, suivant la classe à laquelle ils appartiennent, accordant aux instituteurs de 1ère classe, \$120; 2de classe, \$90; 3ème classe, \$60; et aux institutrices de 1ère classe, \$90; 2de classe, \$60; 3ème classe, \$50. Les assistants instituteurs et institutrices recevraient aussi une part de cette subvention, qui leur serait accordée suivant leur capacité ou le temps de service qu'ils donneraient.

En lisant le rapport et en voyant le nombre d'arrondissements, 1421, on est étonné qu'il n'y ait en opération que 989 écoles. M. Rand explique cette disproportion par le changement récent du système scolaire qui a renversé de vieilles idées routinières auxquelles une certaine partie de la population était attachée, et intronisé un nouvel ordre de choses; ce qui a créé de l'hésitation et des tâtonnements dans l'exécution de la loi. A part cela, une bonne partie de ces arrondissements qui n'ont pas eu d'école en opération, étaient occupés à construire ou à réparer leurs maisons d'école.

Le dernier acte de la législature pour régler l'état de l'éducation a fait faire un pas considérable au pays dans la voie du progrès. M. Rand paraît vouer toute son activité à cette œuvre, il suggère des idées nouvelles, aplaît les difficultés, et résiste aux préjugés avec une grande énergie. Son dernier rapport donne tout à la fois un compte-rendu fidèle de l'état de l'éducation dans la Nouvelle-Ecosse et un aperçu de l'organisation de son système. Il

peut être en même temps considéré comme un vigoureux plaidoyer contre tous les abus, contre les préjugés, que montre certaine classe du peuple d'un côté, et contre les exagérations et les utopies trop hautement préconisées d'un autre côté.

Pendant qu'une portion du peuple résiste à l'introduction de toute taxation forcée, une autre portion voudrait que les écoles fussent entièrement entretenues aux frais de l'Etat, demandant pour cela qu'un système de taxation générale soit imposé par le gouvernement. M. Rand sait montrer à propos l'injustice et le défaut de logique des prétentions des premiers et l'impossibilité de réaliser le projet des autres.

Lorsqu'on tourne les regards vers le passé, en lisant l'histoire de la Nouvelle-Ecosse, on n'y rencontre à une époque encore très rapprochée de nous, que quelques rares foyers intellectuels. Encore n'éclairaient-ils que dans un rayon fort rétréci. Il y a 80 ans il n'y avait pas une seule école dans le populeux comté de Pictou, où il s'en trouve maintenant au-delà de 120. En 1787, on ne comptait que 30 écoles dans la Nouvelle-Ecosse et le Cap-Breton. Il y a 30 ans, le gouvernement accordait aux écoles une subvention de \$16,000: il leur distribue maintenant \$90,000.

Encore à cette époque c'était le plus souvent le père de famille qui instruisait ses enfants, au coin de son foyer. Quelques marchands banqueroutiers, quelques soldats en retraite, sachant à peine lire et chiffrer, étaient les seuls distributeurs du pain de l'intelligence. Quel contraste avec l'état actuel! Les deux institutions provinciales de l'Ecole Normale et des Ecoles Modèles fondées en 1855 et 1857 ont fourni aux cantons les plus éloignés des instituteurs du plus grand mérite et de la plus haute capacité. Nulle part aussi, il faut l'avouer, on ne sait reconnaître leur valeur comme dans cette province. On y accorde à certains instituteurs pas moins de \$600 par année et la moyenne de leurs salaires est de \$180, ce qui ne contribue pas peu à les encourager et à les élever dans l'estime publique.

Il n'y a quo peu d'hommes éminents dans la carrière des lettres qui soient sortis des institutions de la Nouvelle-Ecosse. Les livres publiés en Angleterre et aux Etats-Unis y sont en vogue et y étouffent les productions indigènes. Du reste, le peuple de ce pays ressemble au peuple canadien, il est trop entier aux affaires pour avoir le temps de lire. La lecture y est un luxe, le luxe du bien-être. C'est du temps enlevé à l'activité qui dévore tout le monde, c'est du repos, donc c'est du luxe, et beaucoup y diraient volontiers, donc c'est de la paresse. Néanmoins, les pages écrites par Sam Slick (S. H. le juge Haliburton), John Young, le professeur Dawson, qui dirige maintenant avec tant d'habileté l'Ecole Normale McGill, le professeur Syall, le Rév. George Paterson et plusieurs autres seraient loin de déparer les rayons des bibliothèques nationales des Etats-Unis et de l'Angleterre, et si jamais le théâtre des destinées de la Nouvelle-Ecosse s'agrandit, elle ne manquera ni de bardes ni d'historiens pour célébrer ou raconter ses hauts faits.

Vingt-neuvième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, tenue le 25 de Mai 1866.

Présents: M. l'abbé Verreau, M. A. Duval, professeur à l'Ecole Normale; MM. les Inspecteurs d'écoles Caron et Grondin; MM. J. E. Paradis, président; M. Emard, vice-président; D. Boudrias, trésorier; H. Bellerose, H. E. Martineau, H. T. Chagnon, J. B. Priou, conseillers; J. O. Cassegrain, secrétaire; U. E. Archambault, H. Bourbonnière, J. E. Roy, S. Boutin, S. A. Longtin, L. T. René, L. N. Desjardins, A. Guibord, A. Lanctôt, G. Martin, E. Boutin, P. Campbell, S. A. Aubuchon, J. E. Girard, G. T. Dorais, N. Paquin, A. Malette, L. Verner, J. B. Delage, C. Ferland, E. Lusignan, J. Gariépy et les élèves de l'Ecole Normale.

Lecture et adoption du procès-verbal de la conférence du mois de janvier dernier.

Election des divers officiers.—Le dépouillement du scrutin donna le résultat qui suit:

MM. J. E. Paradis, président; M. Emard, vice-président; J. O.